

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

A Le Budget Principal de la Commune

I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est consultable en Mairie et sur son site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires.

Le compte administratif 2019 a été voté le 9 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il confirme la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maintenir la dette à son niveau actuel ou de contenir le recours à l'emprunt,
- de solliciter les différents partenaires (Etat, Région, Département) pour obtenir des subventions permettant de financer les investissements.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune. La section de fonctionnement inclut notamment les frais généraux de fonctionnement (électricité, entretien, réparation, ...) et les salaires des agents.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

II La section de fonctionnement

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

D'une façon générale, la Commune essaie de limiter les dépenses sur chaque chapitre.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle des fêtes, loyer), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes hors résultat reporté de l'an passé) représentent 1 134 868.86 € en 2019.

Recettes réelles de fonctionnement (recettes réalisées)

2017	2018	2019
1 095 752.63 €	1 119 709.31 €	1 134 868.86 €

Il existe 3 principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux

2017 (réalisées)	2018 (réalisées)	2019 (réalisées)
470 920.00 €	479 720.00 €	485 879.00 €

Pour information, les taux sont les suivants :

Taxes	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	14.90 %	14.90 %	14.90 %
Taxe foncière bâti	20.00 %	20.00 %	20.00 %
Taxe foncière non bâti	68.98 %	68.98 %	68.98 %

- les dotations versées par l'Etat et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)

2017 (réalisées)	2018 (réalisées)	2019 (réalisées)
190 349.00 €	190 814.00 €	187 955.00 €

- les autres recettes (concessions, locations salle des fêtes, loyers, redevances d'occupation du domaine public, autres dotations et subventions ...)

2017 (réalisées)	2018 (réalisées)	2019 (réalisées)
434 483.63 €	449 175.31 €	461 034.86 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents communaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les subventions aux associations.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 997 974.34 € en 2019.

Dépenses réelles de fonctionnement (dépenses réalisées)		
2017 (réalisées)	2018 (réalisées)	2019 (réalisées)
935 379.94 €	963 336.93 €	997 974.34 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les dépenses de personnel

2017 (réalisées)	2018 (réalisées)	2019 (réalisées)
479 147.43 €	470 644.09 €	479 587.59 €

Les dépenses de personnel comprennent les salaires des agents et les charges. Elles fluctuent en fonction des avancements des agents et des remplacements, mais également en fonction des hausses des cotisations. Les indemnités des élus ne sont pas comprises dans ces dépenses.

- Les charges à caractère général

2017 (réalisées)	2018 (réalisées)	2019 (réalisées)
325 089.39 €	376 116.19 €	370 080.94 €

Ces charges recouvrent notamment les consommations énergétiques et de télécommunications, les entretiens de bâtiments et de voirie, les prestations externes (centre de loisirs, urbanisme) et les frais de fêtes et cérémonies (feu d'artifice, ...).

III La section d'investissement

Cette section est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de bien immobilier, d'études et de travaux sur des structures existantes ou à créer.

Les recettes d'investissement sont :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
- le Fonds de Compensation de la TVA (récupération d'une partie de la TVA sur investissement N-1)
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement
- les emprunts
- les virements en provenance de la section de fonctionnement.

En 2019, les principaux projets d'investissement ont été :

- l'aménagement de la rue d'Orléans et de la rue des Crayers : 421 285.53 €
- l'aménagement de sécurité de la rue de Lamotte : 20 445.00 €
- l'achat d'un véhicule d'occasion pour les services techniques : 16 500.00 €
- la révision du plan Local d'Urbanisme : 13 977.00 €

B Le budget annexe Eau Assainissement

Le service public de l'eau et de l'assainissement est géré en régie par la Commune.

I La section d'exploitation

Les recettes d'exploitation :

La collectivité facture semestriellement aux abonnés des services de l'eau et de l'assainissement leurs consommations d'eau. Les recettes d'exploitations sont composées principalement par la vente d'eau aux abonnés, la location des compteurs et la redevance d'assainissement.

Il est à noter que la Commune encaisse les redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et lui reverse le montant correspondant.

	2017 (réalisées)	2018 (réalisées)	2019 (réalisées)
Vente d'eau	65 384.55 €	64 881.35 €	72 308.60 €
Redevance asst	62 965.00 €	61 385.80 €	65 780.40 €
Location de compteur	30 631.34 €	30 572.65 €	32 733.36 €

Pour information, les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont les suivants :

	2017	2018	2019
Le prix au m3 d'eau	0.85 €	0.85 €	1.10 €
Le prix au m3 d'asst	1.40 €	1.40 €	1.60 €
Location de compteur (Prix annuel)	44 €	44 €	50 €

Les dépenses d'exploitation :

Elles sont constituées principalement des dépenses d'entretien des réseaux, du château d'eau et de la station d'épuration (réparations des fuites, télémaintenance, frais de personnel, nettoyage des réseaux, ...).

	2017	2018	2019
Charges à caractère général	62 531.85 €	76 392.20 €	70 123.86 €
Charges de personnel	29 994.80 €	29 995.70 €	31 979.25 €

II La section d'investissement

Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées de l'excédent d'investissement reporté et de subventions.

Le financement de travaux conséquents passera par une augmentation des prix de l'eau et de l'assainissement auprès des abonnés ou un recours à l'emprunt.

En 2019, un emprunt de 100 000.00 € a été effectué et des subventions à hauteur de 32 675.50 € ont été versées par différents partenaires.

Le FCTVA s'est élevé à 27 070.57 €.

Les dépenses d'investissement :

En 2019, les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement dans la rue d'Orléans et la rue des Crayers ont coûté 127 715.91 € et le montant des travaux d'extension du réseau d'assainissement dans la rue de Glatigny s'est élevé à 28 713.60 €.

Suite à la forte sécheresse de l'été 2019, un diagnostic du forage du château d'eau a été réalisée pour un montant de 6 196.80 €. Cette étude n'a pas révélé de dysfonctionnement.

C Le budget annexe Boucherie

Les recettes de fonctionnement sont constituées par l'excédent reporté et les loyers versés par le boucher.

	2017	2018	2019
Loyers	5 294.64 €	1 325.49 €	1 480.00 €

Les dépenses de fonctionnement permettent de pallier aux entretiens de biens mobiliers (vitrines de refroidissement, chambre froide, ...)

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 4 024.45 € en 2019.

Dépenses réelles de fonctionnement

2017	2018	2019
0.00 €	2 637.79 €	4 024.45 €

En investissement, en 2019, un four étuve a été acheté pour un montant de 2 614.15 €.

Les recettes d'investissement sont constituées par un virement de la section de fonctionnement au compte 1068 (6 493.00 €).

Vouzon, le 9 mars 2020

Le Maire,



Christian MAUCHIEN